Demande de changement de RIB

Dossier édité le 06/11/2026 22:30.

Tiers	Fournitures Fictives SARL (F-0042)
Nouvel IBAN	FR76**********0212
Ouverte le	19/10/2026 16:40 · comptabilite@example.test
Annoncé par	facturation@fournitures-fictives-groupe.example.test
Numéro donné par la demande	06 39 98 00 01 (jamais rappelé)
État	Acceptée

Contrôles des sources à l'ouverture

Un point à vérifier avant de payer

Fournitures Fictives SARL (SIRET 82636507400010)

- IBAN correct : structure et clé de contrôle valides, banque en France. Cela écarte une faute de frappe, pas une fraude : un IBAN valide ne dit pas à qui appartient le compte.
- L'adresse qui annonce le RIB n'est pas l'adresse habituelle du fournisseur (fournitures-fictives-groupe.example.test au lieu de fournitures-fictives.example.test) : faites confirmer ce changement d'adresse avant celui du RIB.

Dans tous les cas : rappelez le fournisseur à un numéro que vous connaissez déjà (pas celui du message qui annonce le RIB) et faites confirmer le changement par une personne que vous connaissez. Aucune source publique ne remplace ce rappel.

Pour un fournisseur suivi dans Sentinelle, gratuitement ou non, le circuit de changement de RIB date chaque étape (contrôles, rappel, décision) et garde le dossier en PDF ; avec l'abonnement, une seconde personne valide le changement. Voir le circuit

Rappel

Contact rappelé	Jeanne Exemple, comptable · 01 99 00 12 34 (contact enregistré le 04/03/2025)
Appel	Paul Fictif · 20/10/2026 12:05
Confirmé par le tiers	Mme Exemple confirme le changement de banque au 1er octobre et la nouvelle adresse de facturation, qu'elle utilise depuis la reprise par le nouveau dirigeant.
Noté le	20/10/2026 12:12

Second valideur

Lien de décision envoyé à daf@example.test le 20/10/2026 12:13.

Décision

Acceptée par daf@example.test le 20/10/2026 18:40.

Rappel fait sur le numéro du contact de confiance, enregistré en 2025. Nouveau RIB accepté.

Vérification du bénéficiaire par la banque

- **Concordance** · vérifiée à la banque le 21/10/2026 (déclaré par comptabilite@example.test le 21/10/2026 11:20)

Résultat déclaré par vous : TierSafe n'interroge pas votre banque. Une concordance ne prouve pas que le compte est sain : devenu dirigeant d'une société par une fausse modification au registre, un fraudeur peut ouvrir un compte à son nom, et le nom concorde.

Ce dossier retrace les étapes déclarées dans TierSafe. Il ne prouve pas à qui appartient le compte : seul le rappel sur un numéro connu le confirme.